
LE PERMIS moto A1 /A2

Un forfait de 20 heures de formation comprenant 8h de plateau et 12h de circulation (minimum légal).

Le permis A1 permet de conduire :

- une moto légère (avec ou sans side-car) d'une cylindrée maximale de 125 cm, d'une puissance n'excédant pas 11 kilowatts et dont le rapport puissance/ poids ne dépasse pas 0,1 kilowatt par kilogramme,
- un 3 roues d'une puissance maximale de 15 kilowatts.

Le permis A2 permet de conduire une moto d'une puissance n'excédant pas 35 kilowatts (kw) ou un 3 roues d'une puissance maximale de 15 kw. Son obtention est soumise à des conditions d'âge, de formation et de succès à l'examen.

Le permis A2 permet de conduire :

- une moto (avec ou sans side-car), dont la puissance n'excède pas 35 kilowatts (47,5 ch) et dont le rapport puissance/poids n'excède pas 0,2 kw par kilogramme,
- un 3 roues d'une puissance maximum de 15 kw.

Attention : la puissance de la moto ne peut pas résulter du bridage d'un véhicule développant plus de 70 kw.

Âge

A1 : Vous devez avoir au moins 16 ans.

A2 : Vous devez avoir au moins 18 ans.

Épreuve théorique (code)

Sauf si vous avez déjà une autre catégorie depuis moins de 5 ans, vous devez d'abord réussir le code, en trouvant au moins 35 bonnes réponses sur 40 questions.

Les résultats vous sont adressés par courrier postal ou électronique le jour même.

Vous conservez le bénéfice du code si vous changez de filière de formation ou de catégorie du permis de conduire.

PROGRAMME DE FORMATION

Pratique:

La formation est dispensée sur nos véhicules sur les pistes plateau et sur voie publique, environ 10 minutes pour s'y rendre avec nous.

Nous proposons des cours moto du lundi au samedi de 8h à 19h, les cours motos sont planifiés par 2 heures

1 élève par moto et 3 élèves par moniteurs maximum

* rue des grahuches 89100 SENS (piste publics)

*chemin de St MARTIN 89100 PARON

LA MAÎTRISE DE LA MOTO HORS CIRCULATION

Autrement appelé « plateau », la formation s'organise autour de 4 grands axes. Votre formateur, un spécialiste de la discipline, vous apprendra les bases de la conduite d'une motocyclette légère tout en reliant les différents axes de travail à la pratique quotidienne. Ainsi vous comprendrez que la maîtrise hors circulation a surtout pour but de vous préparer techniquement aux situations que vous pourrez rencontrer plus tard dans le système de circulation.

Maîtrise de la moto sans l'aide du moteur : Faire un parcours en poussant la moto sans l'aide du moteur et procéder à 3 vérifications demandées par l'inspecteur.

Maitrise de la moto à allure réduite: Réaliser un parcours à allure lente en démontrant sa maitrise technique. Une partie du parcours est réalisée avec un passager.

Maitrise de la moto à allure normale :

- Le Freinage d'urgence
- L'évitement

Le candidat devra atteindre des vitesses minimales à certains endroits du parcours.

L'interrogation orale : Savoir restituer le contenu de l'une des 12 fiches référencées.

APPRENTISSAGE EN CIRCULATION

La formation en circulation vous permettra d'acquérir une expérience face aux réalités de conduite. Vous serez amené à gérer des situations dans lesquelles votre analyse sera de plus en plus précise vous permettant ainsi d'adapter votre comportement au plus juste de la réalité du moment. Savoir franchir une intersection et s'y positionner, savoir adapter son allure en circulation en agglomération et sur route, savoir circuler dans des situations pouvant représenter des conditions particulières sont autant de situations que vous maîtriserez au terme de votre formation

Les Épreuves pratiques

La conduite comprend une épreuve hors circulation (HC) et une épreuve en circulation (CIR).

L'inspecteur commence à chaque fois par vérifier votre identité.

Pour passer la conduite, vous devez avoir les équipements obligatoires (casque homologué, gants, blouson et pantalon ou combinaison, bottes ou chaussures montantes).

1. Épreuve hors circulation

L'épreuve HC dure 17 minutes et 30 secondes. Elle permet de vérifier que vous avez une maîtrise et une connaissance suffisantes de votre véhicule de catégorie A1/A2 et que votre niveau de connaissances des règles de sécurité est suffisant.

Vous devez avoir satisfait à l'épreuve HC pour passer l'épreuve en circulation.

Vous conservez le bénéfice de cette épreuve HC pour 5 épreuves CIR pendant les 3 ans qui suivent la date de réussite, sous réserve de la validité du code.

2. Épreuve en circulation

L'épreuve CIR dure 35 minutes.

Elle permet de vérifier que vous :

- respectez le code de la route,
- circulez en sécurité,
- maîtrisez les commandes et la manipulation de votre véhicule.

Délivrance du permis A1 ou A2

Durée de validité

Le permis de conduire de la catégorie A1/A2 est valide pendant 15 ans. Cette validité est indiquée sur le document.

Passer ensuite la catégorie A, la Formation A2 vers A

Si vous avez plus de 18 ans et que vous êtes titulaire de la catégorie A2 du permis de conduire depuis au moins 2 ans, vous pouvez suivre une formation pour obtenir la catégorie A.

Contenu de la formation

Elle se compose de 3 séances qui se suivent.

Théorique : 2

Pratique Hors Circulation : 2h

Pratique circulation : 3h

Le but de cette formation est de vous adapter à un nouveau véhicule et de vous amener à une pratique sécuritaire de la conduite d'une moto de plus de 35 kilowatts (kw).

Délivrance d'une attestation

Auto-école



38 BD Aristide Briand 89100 SENS

09 81 24 20 48

À l'issue de cette formation, vous recevez une attestation dont un exemplaire est envoyé à la préfecture.

Vous devez alors faire ajouter la catégorie A sur votre permis de conduire.

Attention :

la seule attestation de suivi de la formation n'autorise pas à conduire. Seule la délivrance de la catégorie A du permis de conduire vous donne le droit de conduire les véhicules qui relèvent de cette catégorie.